

PLAN AGRO-ÉCOLOGIE HAUTS-DE-FRANCE

2020-2025

TABLE DES MATIÈRES :

PRÉAMBULE	2
AGRO-ÉCOLOGIE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	2
ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE	3
UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT GLOBAL ET COLLECTIF POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE	5
PLAN D' ACTIONS	7
UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET DYNAMIQUE	13

PRÉAMBULE

La Région Hauts-de-France, l'État, la Chambre d'agriculture Hauts-de-France et les autres partenaires du présent Plan sont engagés depuis plusieurs années aux côtés des agriculteurs pour promouvoir le changement de pratiques agricoles conventionnelles au profit de pratiques sobres en ressources naturelles et en intrants.

Parce que le développement de l'agro-écologie est un des leviers pour consolider la durabilité de notre système alimentaire et parce que cette transition attendue représente **un coût non négligeable avant d'atteindre une rentabilité à moyen terme** (note d'analyse France Stratégie, performances de l'agro-écologie, août 2020), il convient de soutenir ces pratiques vertueuses par une action publique claire et coordonnée.

L'objet du Plan régional en faveur de l'Agro-écologie 2020-2025 n'est pas seulement d'amplifier cet élan. Il s'agit d'aller au-delà, en accompagnant le changement de pratiques agricoles au plus près du terrain, par des mesures concrètes. Il convient pour cela de donner aux agriculteurs les outils et les moyens de s'inscrire dans de nouvelles logiques de production, en phase avec les attentes de la société et du consommateur et avec leur besoin d'autonomie, de résilience et de bien-être. Il vise à aider la mutation massive des pratiques agricoles grâce à un schéma nouveau et un cheminement sur 5 ans.

L'ambition du Plan d'ici 2025 : permettre à au moins 25 % des entreprises agricoles des Hauts-de-France de s'engager dans une démarche de transition agro-écologique (certifications sous signes de reconnaissance officiels type certification environnementale ou Agriculture Biologique, contrats agroenvironnementaux, agriculteurs en collectif agro-écologique ou s'engageant dans un plan de progrès, ...).

Nouveau pilier porteur des politiques agricoles et alimentaires de l'État et de la Région, le Plan Agro-écologie Hauts-de-France vient outiller la stratégie régionale et compléter les plans d'actions d'ores et déjà à l'œuvre par exemple pour le développement de l'approvisionnement local et des circuits courts, le développement de l'Agriculture Biologique (Plan Bio) et des signes officiels de qualité (Plan SIQO) ou encore les politiques environnementales plus sectorielles (biodiversité, eau, climat, aménagement du territoire).

AGRO-ÉCOLOGIE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Fondamentalement, l'agro-écologie vise à combiner :

- la performance économique, c'est-à-dire la rentabilité des exploitations agricoles (leur marge brute) ;
- la performance environnementale, en réduisant ou en optimisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, afin de préserver les ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité) sur lesquelles l'acte de production agricole s'appuie ;
- et la performance sociale qui vise en particulier à améliorer les conditions de travail des agriculteurs, à favoriser l'emploi, à lutter contre l'isolement en milieu rural, à développer le travail collectif et à mieux s'approprier les changements.

L'enjeu de la transition agro-écologique est de transformer l'agriculture en lui donnant un avantage compétitif basé sur la valeur ajoutée, la qualité et la durabilité de ses productions tout en s'adaptant aux exigences de la société.

Pour un agriculteur, s'engager dans la voie de l'agro-écologie, présente d'abord un intérêt économique (en réduisant les dépenses en intrants, il peut économiser des charges opérationnelles ; en améliorant la valeur ajoutée de ses productions, il peut gagner davantage). Cet intérêt économique individuel se conjugue à l'intérêt collectif de répondre aux attentes sociétales, croissantes et légitimes.

L'agro-écologie est définie dans l'article Premier du Code rural et de la pêche maritime :

Les systèmes de production agro-écologiques privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau,

d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le présent engagement pour le développement de l'agro-écologie en Hauts-de-France repose sur six principes :

- le respect de l'**autonomie de décision de chaque agriculteur**, notamment par la construction de projets de façon ascendante ;
- **la reconnaissance de la diversité des productions et des modes de production** pour la mise en œuvre de solutions adaptées à chaque situation et que chaque agriculteur peut s'approprier ;
- la performance économique avec une **approche globale du système d'exploitation agricole**, qui conduit à repenser et renforcer les interactions positives entre les différentes productions de l'exploitation, avec les ressources naturelles sur lesquelles l'acte de production s'appuie, et avec les enjeux et les dynamiques spécifiques au territoire dans lequel s'inscrit l'exploitation ;
- **la recherche d'une réponse globale aux enjeux environnementaux, qui sont interconnectés** : préservation de la qualité de l'eau et de l'air (notamment en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en particulier les plus dangereux pour la santé de l'homme ou de l'environnement), préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion et le tassement des sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre, atténuation des changements climatiques, ... ;
- l'**approche progressive**, combinant la volonté résolue d'atteindre un objectif ambitieux et le pragmatisme nécessitant de procéder par étapes ;
- l'**approche collective** permettant l'apprentissage, la réassurance entre pairs et le partage avec d'autres parties prenantes tels que les filières, les territoires ou encore les citoyens.

Tout projet dont l'ambition est de progresser dans une **dynamique globale et adaptée**, c'est-à-dire intégrant d'emblée l'ensemble des principes ci-dessus, est un projet agro-écologique. A contrario, un projet qui se limiterait à l'optimisation d'une seule production sur l'exploitation ou qui se préoccuperait d'un seul compartiment environnemental mérite d'être accompagné pour s'inscrire dans une dynamique globale, plus fructueuse.

ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

Hauts-de-France : un haut potentiel productif pour servir les filières sans compromettre les générations futures

La région Hauts-de-France, fortement urbanisée et peu boisée, est une des plus grandes régions agricoles françaises. Les deux tiers du territoire régional sont dédiés à l'agriculture. Les secteurs agricole et agroalimentaire emploient plus de 110 000 femmes et hommes dans 25 350 exploitations agricoles, 650 établissements agroalimentaires et 1 200 établissements de commerce de gros.

La valeur des productions agricoles représente en moyenne 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % sont issus des productions animales (pour moitié lait et pour moitié viandes). Le blé, la betterave à sucre, les légumes frais, les pommes de terre et le lait demeurent les points forts de l'agriculture régionale. 10 % du lait français est produit en Hauts-de-France. Ces productions contribuent à la production à la fois d'une alimentation de qualité, de biomatériaux et de bioénergies.

L'agriculture régionale s'adosse à un tissu régional d'industries agroalimentaires dense, bien ancré et très diversifié, avec la présence de grands groupes comme Bonduelle, Tereos, Roquette, Mc Cain, Lactalis, Danone ou Nestlé. Avec près de 22,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014, les industries agroalimentaires (IAA) et le commerce de gros constituent un atout économique régional majeur et bénéficient d'un bassin de 80 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km.

Cette capacité productive agricole ne doit cependant pas occulter certaines conditions impératives pour assurer la durabilité des ressources. A ce titre, plusieurs tendances dessinent les limites de certaines

pratiques agricoles actuelles : érosion de la biodiversité, disparition des systèmes bocagers traditionnels et banalisation des paysages agricoles, transfert de polluants vers les eaux, érosion et tassements des sols, appauvrissement en matières organiques, non adaptation des systèmes agricoles aux épisodes climatiques extrêmes, émissions de gaz à effet de serre et dépendance fourragère et protéique.

La région Hauts-de-France demeure une des régions les plus consommatrices en intrants, à la fois en volume et par hectare. Le secteur primaire représente également près de 20% des émissions de gaz à effet de serre et est fortement consommateur en énergie. La ressource en eau, également nécessaire à la pérennité de nos exploitations, connaît depuis quelques années des tensions, alors que les producteurs ont besoin de sécuriser leur approvisionnement pour assurer leur production.

Les consommateurs et citoyens français interpellent de plus en plus les agriculteurs et les filières agricoles sur les impacts environnementaux et sanitaires de leurs pratiques. En parallèle, la réduction de la diversité des substances actives et des produits phytosanitaires et le durcissement de leurs conditions d'utilisation pour des raisons de santé et d'environnement appellent à une transformation des pratiques agricoles afin que les exploitants puissent continuer à assurer la nécessaire protection de leurs cultures contre les maladies, ravageurs et adventices, tout en ancrant de manière solide l'agriculture aux territoires et à la société.

L'enjeu est de transformer notre agriculture en s'adaptant aux exigences de consommation de la société, afin de lui donner un avantage compétitif basé sur la durabilité et la qualité de notre système productif.

Une dynamique régionale encourageante

La transition agro-écologique est déjà amorcée. En effet, depuis plusieurs années, de nombreux acteurs encouragent, orientent, accompagnent pour produire dans l'esprit de l'agro-écologie (État, Région, Agences de l'Eau, ADEME, acteurs des territoires, notamment les PNR, coopératives agricoles, chambres d'agriculture et autres organismes de développement agricole (réseau associatif notamment) et les agriculteurs, seuls ou collectivement mettent en œuvre (CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), GEDA (Groupes d'Etude et de Développement Agricole), CETA (Centres d'Etudes Techniques Agricoles), ...).

A titre d'exemple, 25 collectifs d'agriculteurs « GIEE » (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental) ont été reconnus depuis 2015, 10 réseaux de fermes DEPHY, 15 groupes 30 000 et 3 projets pour la transition agro-écologique portés par des établissements d'enseignement agricole ont été mis en place.

En outre, entre 2015 et 2019, près de 2 600 agriculteurs se sont engagés dans les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). Ces contrats d'une durée de 5 ans prévoient une indemnisation des services rendus à l'environnement par les agriculteurs. Ce sont plus de 60 000 hectares (10% des fermes et 3% de la surface agricole utile de la région) qui sont engagés dans cette démarche qui permet de maintenir une qualité écologique des prairies et du bocage, de réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques ou encore d'améliorer la fertilité naturelle des sols agricoles et lutter contre l'érosion. Depuis 2015, ce sont près de 77 millions d'euros d'aides qui auront été mobilisés. Plus de la moitié des mesures concernent la gestion du bocage, 43% sont dédiées aux pratiques culturales. 10 000 ha concernent des engagements agro-écologiques globaux sur tout le système de production d'une ferme (MAEC « systèmes »), dont 3 000 ha engagés en semis direct sous couvert permanent depuis la création de cette MAEC en 2018, témoignant de l'intérêt des agriculteurs pour les pratiques de conservation des sols. Mais ce dispositif n'est pas suffisant. La démarche demeure complexe et pas suffisamment connue des agriculteurs et n'est pas étendue à l'ensemble du territoire régional.

Au-delà des MAEC, les productions en Agriculture Biologique et les labels environnementaux favorisent aussi le développement de l'agro-écologie.

Si seulement 2,1% de la SAU régionale est cultivée en Agriculture Biologique en 2019 (contre 8,3% de la SAU nationale), sa progression a été particulièrement soutenue ces dernières années, notamment à la faveur du Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France adopté en 2017. Ainsi, la région Hauts-de-France enregistre la meilleure progression parmi les régions françaises en

surfaces converties (+27% entre 2017 et 2018). Le cap des 1 000 exploitations en Agriculture Biologique a été dépassé en 2018.

D'autres certifications permettent également de distinguer les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement, comme la certification environnementale (dont le niveau 3 correspond à Haute Valeur Environnementale - HVE). Dans les Hauts-de-France, 22 exploitations (dont 3 dans l'enseignement agricole) sont certifiées HVE au 1^{er} janvier 2019, dont des viticulteurs de la zone AOC et AOP Champagne pour la grande majorité. Si la certification environnementale existe depuis quelques années, la dynamique HVE reste à ce stade émergente, mais devrait s'accélérer dans les prochaines années.

Vecteur de progrès, l'accès aux nouvelles connaissances et innovations agro-écologiques s'organise et s'amplifie également ces dernières années. La région peut compter sur des organismes de recherche et développement bien ancrés : instituts de recherche, instituts techniques, universités, écoles supérieures, centres d'innovation. Pour faire le lien entre la recherche académique et les acteurs du développement, la région peut par ailleurs compter sur l'association Agro-Transfert, qui déploie ses compétences agronomiques depuis près de 30 ans.

La région dispose également d'un réseau de plus de 60 établissements d'enseignement agricole pour faire infuser l'agro-écologie dans des cursus de formation initiale ou professionnelle. Les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment la Chambre d'agriculture, contribuent à la formation continue des actifs agricoles.

Enfin, pour interconnecter ce réseau de savoirs et d'innovations agro-écologiques, la Plateforme Agricultures du Futur propose depuis peu une animation régionale et une mise en réseau entre acteurs de la recherche et développement ou porteurs de projets innovants.

Il s'agit maintenant, de capitaliser sur les actions mises en place, d'amplifier celles qui ont fait leurs preuves et d'imaginer celles qui pourront être prises pour l'ensemble des agriculteurs, tout en permettant aux pionniers de continuer à tracer la voie de la performance en agro-écologie et de diffuser les pratiques agro-écologiques pour permettre leur appropriation par tous les agriculteurs.

UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT GLOBAL ET COLLECTIF POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le territoire des Hauts-de-France se doit d'être un lieu de la diffusion massive de l'agro-écologie pour permettre d'agir et de répondre aux grands enjeux stratégiques posés, à savoir :

- promouvoir une agriculture compétitive, durable et favoriser la résilience des entreprises agricoles face aux chocs de divers natures (climatiques, sanitaires, baisse des prix agricoles, volatilité du prix des énergies fossiles, ...) ;
- accompagner les changements de pratiques en vue d'une amélioration quantitative et qualitative de l'eau, d'une préservation de la qualité de l'air et d'une restauration de la fertilité naturelle des sols ;
- renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur des paysages et de la biodiversité ;
- développer une agriculture régionale à faibles émissions de gaz à effet de serre, productrice d'énergies renouvelables et faciliter l'adaptation des entreprises agricoles au changement climatique.

L'agriculteur est au centre de la stratégie du présent Plan qui se veut une feuille de route vers la transition agro-écologique massive de nos exploitations sur un horizon de 5 ans.

Ainsi, à travers la recherche et le transfert de connaissances (Axe 1), l'accompagnement direct des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques (Axe 2), la valorisation de ces pratiques via les filières et territoires et auprès des citoyens (Axe 3) et l'observation régionale de l'agro-écologie et son pilotage (Axe 4), la Région, l'État et la Chambre d'agriculture s'engagent aux côtés de leurs partenaires et proposent quatre axes stratégiques nécessaires à la transition agro-écologique.

Axe 1 : Améliorer et diffuser les connaissances : accélérer la recherche, l'innovation et le transfert en faveur de la transition agro-écologique

L'agro-écologie nécessite en premier lieu de **repositionner les « savoirs » au cœur de la dynamique** de transition. Qu'elle soit nouvelle, connue de certains ou encore à explorer, la connaissance des écosystèmes doit cheminer à travers l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture et de

l'alimentation. Des savoirs de terrain aux connaissances agronomiques et écologiques fondamentales, les connaissances doivent infuser de manière transverse : du laboratoire aux réseaux de conseil, du terrain aux organismes de recherche, entre agriculteurs, entre filières, auprès des citoyens. Ces savoirs constituent le « nouvel intrant » de ce Plan Agro-écologie Hauts-de-France.

Cet axe de travail est basé sur la coordination et la diffusion du savoir à tous les acteurs en présence. En investissant en recherche et développement et en diffusant les savoirs au plus grand nombre d'acteurs possible, il sera plus aisé de développer et massifier les pratiques agro-écologiques chez les exploitants.

Axe 2 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la reconception des pratiques et systèmes de production

La transition agro-écologique requiert un engagement individuel des agriculteurs pour repenser leurs systèmes de production. L'ambition régionale est non seulement d'encourager cette étape, qui demande du courage, de la volonté et une prise de risque, mais aussi de mettre l'accent sur les démarches de reconception systémique, les plus ambitieuses pour les agriculteurs.

L'appropriation par les agriculteurs est une condition impérative de réussite. Les agriculteurs doivent être eux-mêmes porteurs du projet. Doter chaque agriculteur des méthodes, des outils, des références et des financements qui lui permettent d'être auteur de sa propre stratégie de transition agro-écologique, est donc un objectif majeur.

Sur les chemins de la transition agro-écologique, la question n'est pas de savoir qui sont les plus avancés et qui sont ceux qui seraient en retard ; l'enjeu est d'avancer, par petits pas, chacun à son rythme, mais avec détermination.

Ce travail est nécessaire à l'accomplissement de la transition agro-écologique directement par et pour les agriculteurs. Pour réussir la transition, rien de plus primordial qu'un accompagnement de qualité des exploitations agricoles.

S'agissant en particulier de l'engagement de l'agriculture régionale en faveur de la biodiversité, celui-ci sera notamment décliné au travers du Plan Agriculture et Biodiversité, partie importante du présent Plan en complémentarité avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Axe 3 : Impliquer et accompagner les filières et territoires dans la transition agro-écologique et renouer le dialogue avec le citoyen

L'engagement individuel n'est pas à lui seul suffisant. La réussite de la transition agro-écologique en région Hauts-de-France repose aussi sur la capacité de la mobilisation collective à deux niveaux : celui des filières, en veillant à la cohérence des décisions prises par les différents maillons en faveur de la transition ; celui des territoires, avec la nécessité de soutenir les collectifs locaux d'agriculteurs en transition.

La **promotion et la valorisation des produits agricoles** provenant de l'agro-écologie sont des éléments phares de la durabilité des entreprises agricoles mais aussi des filières et des territoires. Pour cela, mettre en avant la **qualité écologique de la production** et soutenir le revenu des agriculteurs est un facteur indispensable.

Enfin, dans la mesure où l'agro-écologie constitue une réponse aux attentes sociétales, l'accent sera mis sur la **construction de cette transition en cheminant et dialoguant avec les agriculteurs, mais aussi avec les citoyens.** La reconnaissance mutuelle des efforts de chacun contribuera à valoriser les métiers et les personnes qui œuvrent pour construire un nouveau mode de production, de transformation et de consommation.

Axe 4 : Observer et piloter l'agro-écologie en Hauts-de-France

L'ambition est de piloter le Plan Agro-écologie mais plus largement piloter l'agro-écologie à travers l'observation des grandes avancées et progrès in itinere et l'infusion des grands principes de l'agro-écologie dans les stratégies agricoles institutionnelles.

PLAN D' ACTIONS

Tous les échelons du monde agricole sont appelés à contribuer et être parties prenantes des actions du présent Plan.

La déclinaison opérationnelle du Plan cible 6 grandes familles d'acteurs : les agriculteurs, les filières, les consommateurs/citoyens, le monde de la recherche, les territoires et les institutions. Ces acteurs viennent alimenter ce Plan dans une logique de co-construction avec les institutions.

La Région, l'État et la Chambre d'agriculture entendent donc amplifier cette dynamique et s'appuyer sur l'ensemble des acteurs régionaux, nationaux et européens pour mener à bien le Plan Agro-écologie. **Ce plan d'actions régional n'est pas exhaustif** et pourra être enrichi en fonction des nouveaux enjeux, des besoins et attentes des parties prenantes de l'agro-écologie.

La stratégie agro-écologique s'appuie sur les 4 axes stratégiques présentés précédemment dans l'optique de combiner performances économique, environnementale et sociale. En partant de ces axes stratégiques, de nombreuses actions peuvent être enclenchées sur le territoire pour faciliter cette transition.

Axe 1 : Améliorer et diffuser les connaissances : accélérer la recherche, l'innovation et le transfert en faveur de la transition agro-écologique

Objectif 1.1 Soutenir la recherche et le développement en matière d'agro-écologie

- Par l'identification et la priorisation des sujets sur lesquels un apport de la recherche ou du développement est attendu ;
- Par le renforcement d'études et de programmes d'expérimentations créateurs de nouveaux savoirs agro-écologiques à élargir vers des approches globales systémiques.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Mettre en place une cellule Innovation-Recherche-Développement (acteurs recherche, transfert, développement, filières, constructeurs, agriculteurs) pour la capitalisation de l'existant et l'identification des besoins de nouvelles connaissances ;
- Rechercher des nouvelles solutions d'Outils d'Aide à la Décision ou de biocontrôle ;
- Alimenter en références les systèmes innovants et performants : systèmes économes en eau et en intrants de synthèse, agriculture de conservation des sols, agroforesteries, polyculture-élevage, ... ;
- Lancer des appels à projets permettant la recherche et l'expérimentation des pratiques d'économie d'eau en agriculture (solutions agronomiques et écologiques, réutilisation d'eau, irrigation économe) mobilisant des financements publics ;
- Soutenir des études territoriales pour identifier en région les disponibilités et besoins quantitatifs en eau et préfigurer des Projets Territoriaux de Gestion quantitative de l'Eau ;
- ...

Objectif 1.2 Booster l'innovation sous toutes ses formes en faveur de l'agro-écologie

- En consolidant la Plateforme Agricultures du Futur, en lien avec le service Innovation-Recherche-Développement de la Chambre d'agriculture Hauts-de-France.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Animer la cellule Innovation-Recherche-Développement (voir objectif 1.1) ;
- Créer un site internet ressource sur les innovations existantes en région ;
- Créer une cartographie des acteurs de la recherche et innovation agro-écologique en région et un inventaire dynamique de leurs projets ;
- ...

Objectif 1.3 Diffuser les connaissances et l'innovation en matière d'agro-écologie

- Par la promotion des actions des établissements d'enseignement agricole, en lien avec leurs partenaires ;
- En favorisant la formation continue des agriculteurs ;
- En organisant des événements professionnels et territoriaux autour de l'agro-écologie.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Soutenir les projets expérimentaux de fermes de référence des établissements d'enseignement agricole ;
- Créer un maillage territorial de fermes de démonstration type living lab en s'appuyant par exemple sur des fermes de référence et de lycées existantes ;
- Proposer une offre de formation labellisée « agro-écologie » ;
- Proposer une formation agro-écologique en amont de l'installation ;
- Créer un identifiant régional offrant de la visibilité pour tous les événements professionnels traitant de l'agro-écologie ;
- Favoriser l'agro-écologie dans le cadre des dispositifs « formation » et « actions d'information et de démonstration » du FEADER ;
- Organiser des journées techniques professionnelles valorisant les expérimentations et les innovations : connaissance du sol, rotations, pratiques alternatives, pratiques culturales, gestion des intrants, économie en eau, matériels innovants, ...
- ...

Objectif 1.4 Améliorer et diffuser les connaissances entre agriculteurs

- En développant les interconnexions entre les réseaux d'agriculteurs ;
- En organisant la capitalisation des collectifs d'agriculteurs pour valoriser et diffuser les résultats des expériences auprès des autres groupes.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Harmoniser l'appel à projets « collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » pour la reconnaissance et le financement des GIEE, groupes 30 000 et groupes émergents, avec les appels à projets "coopération" du FEADER pour des projets de collectifs d'acteurs et communiquer conjointement sur ces dispositifs ;
- Cartographier les collectifs d'agriculteurs et d'acteurs, produire des vidéos de valorisation des projets collectifs et capitaliser les données issues de ces projets et les partager dans une dynamique participative ;
- ...

Axe 2 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la reconception des pratiques et systèmes de production

Objectif 2.1 Sensibiliser et accueillir les agriculteurs souhaitant s'engager en agro-écologie

- Par la création d'un Point Accueil Agro-Écologie, plateforme ressources pour les agriculteurs souhaitant s'engager dans la transition agro-écologique ;
- Par la prise de contact avec les agriculteurs non engagés dans la transition agro-écologique.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Créer un site internet multi-partenarial dédié à l'information des agriculteurs sur l'agro-écologie, à la valorisation des références et projets régionaux, à la mise en ligne d'un calendrier des formations et événements et à la cartographie des réseaux locaux de conseil et des compétences ;
- Identifier les aides adaptées au besoin de l'agriculteur et aider au montage de dossiers (MAEC, investissements, agroforesterie, ...) ;
- ...

Objectif 2.2 Permettre aux agriculteurs d'évaluer leurs pratiques et systèmes et éclairer leurs décisions dans une logique de progrès

- Par le déploiement de diagnostics agro-écologiques des exploitations ;
- En mobilisant des outils nouveaux ou existants d'évaluation de pratiques.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Promouvoir et massifier la réalisation par les agriculteurs du diagnostic agro-écologique (outil ACTA-Ministère) comme premier outil d'autodiagnostic simplifié des pratiques, performances et démarches d'engagements dans l'agro-écologie ;
- Aider au choix du bon outil d'évaluation pour aider les agriculteurs à déployer des plans de progrès en fonction des besoins de leur entreprise agricole ;
- Développer la formation des conseillers aux diagnostics et Outils d'Aide à la Décision et en généraliser leur usage ;
- ...

Objectif 2.3 Fédérer les acteurs du développement et rénover le conseil pour un accompagnement agro-écologique global des agriculteurs

- Par l'acquisition d'une approche « système » du conseil agro-écologique et le renforcement de l'approche agronomique ;
- En apportant un appui pour l'animation et la coordination à l'échelle régionale des démarches de développement de l'agro-écologie, en particulier en matière d'agriculture de conservation des sols, d'agroforesteries, de complémentarités culture-élevage ou encore de développement des énergies renouvelables.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Positionner le Système de Conseil Agricole (SCA) comme outil d'accompagnement des conseillers Hauts-de-France ;
- Déployer un programme de formation agro-écologique des conseillers Hauts-de-France ;
- Mise en place d'un centre (lieu) et des outils de formation pour les conseillers en agro-écologie ;
- Fédérer les acteurs autour du développement des agroforesteries ;
- Soutenir en animation et favoriser la mise en réseau des démarches de développement de l'agriculture de conservation des sols ou encore de complémentarité culture-élevage ;
- Soutenir l'animation, les études et l'accompagnement pour amplifier la production d'énergies renouvelables agricoles ;
- ...

Objectif 2.4 Accompagner financièrement les agriculteurs tout au long de leur dynamique de progrès

- En ciblant les investissements nécessaires aux changements de pratiques ;
- En soutenant financièrement les pratiques et systèmes vertueux pour l'environnement ;

En pratique, il s'agit notamment de :

- Mettre en place des outils de financement des investissements contribuant à la transition agro-écologique, adaptés aux réalités du terrain, notamment en améliorant les dispositifs existants : liste dynamique d'investissements (incluant les innovations), bonifications agro-écologiques, critères de sélection ou de priorisation ;
- Mettre en place un dispositif d'aide à la régénération des prairies en faveur des éleveurs ;
- Lancer un appel à projets spécifique pour soutenir les investissements permettant les économies d'eau en agriculture ;
- Faire connaître aux agriculteurs les dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables (ex : Fonds Chaleur de l'ADEME) ;
- Renforcer et simplifier l'engagement des agriculteurs en mesures agroenvironnementales et climatiques, en particulier vers des mesures globales systémiques dans le cadre de la future PAC ;
- Mesurer les services environnementaux rendus par la production agro-écologique (ex : stockage carbone, biodiversité, préservation des ressources naturelles) et soutenir les partenariats et démarches permettant de rémunérer ces services ;
- ...

Objectif 2.5 Renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur de la biodiversité

- En développant la prise de conscience collective du rôle des infrastructures agro-écologiques ;
- En favorisant la biodiversité aux abords des chemins ruraux ;
- En intégrant et valorisant les services agroécosystémiques rendus par les mares agricoles ;
- Par la promotion de la contribution en matière de biodiversité des CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) destinées à la méthanisation.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Soutenir l'animation, l'expérimentation et la démonstration en matière d'infrastructures agro-écologiques (ex : haies, arbres) auprès des agriculteurs ;
- Valoriser auprès des agriculteurs les apports de la biodiversité au niveau technico-économique ;
- Développer une approche territoriale intercommunale de valorisation des chemins ruraux ;
- Recenser et identifier les mares et leurs typologies en région ;
- Accompagner la multi-performance des pratiques CIVE pour la méthanisation et pour l'exploitation ;
- Renforcer le suivi et l'évaluation des pratiques CIVE en particulier en matière de biodiversité et d'environnement ;
- ...

Axe 3 : Impliquer et accompagner les filières et territoires dans la transition agro-écologique et renouer le dialogue avec le citoyen

Objectif 3.1 Impliquer et accompagner les filières vers la transition agro-écologique

- En accompagnant les acteurs des filières amont et aval (coopératives, négoce, industriels, distributeurs, constructeurs de matériel, semenciers, ...) aux changements agro-écologiques ;
- En favorisant l'engagement des industriels et des acteurs de la grande distribution à valoriser et à mieux rémunérer les productions qui font l'objet d'une démarche agro-écologique ;
- En favorisant le développement des labels valorisant les pratiques agro-écologiques, y compris la certification environnementale ;
- En mettant en place un dispositif de vigilance accrue et d'accompagnement pour les filières sensibles, notamment l'élevage.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Soutenir les initiatives des filières de rémunération des services environnementaux (notamment en matière de stockage carbone) ;
- Soutenir les actions des filières qui sont bénéfiques au développement de la complémentarité culture-élevage ou encore à la valorisation des races et variétés régionales ;
- Accompagner les filières SIQO (Signes d'Identité de la Qualité et de l'Origine) dans l'intégration des pratiques agro-écologiques dans leur cahier des charges afin qu'elles puissent toutes atteindre la certification HVE au minimum et développer les certifications SIQO déjà favorables aux productions vertueuses type STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) « Lait de Foin » ou « Lait à l'herbe », ... ;
- ...

Objectif 3.2 Accompagner les collectivités pour des politiques territoriales impulsant l'agro-écologie

- En infusant l'agro-écologie dans les projets territoriaux (Contrats de Transition Écologique, Projets Alimentaires Territoriaux, Territoires Engagés pour la Nature...) ;
- En massifiant l'approvisionnement alimentaire issu de productions agro-écologiques dans la commande publique ;

- En incitant les collectivités à s'engager dans le soutien et la valorisation des services environnementaux et territoriaux rendus par les agriculteurs à travers leurs actes de production agro-écologique.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Recenser et valoriser les démarches de certification/labellisation de productions en faveur de l'agro-écologie (HVE, AB, certains Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) auprès des producteurs et des professionnels de la restauration collective ;
- Lancer un appel à projets de développement territorial de l'agro-écologie favorisant la coopération entre acteurs locaux, mobilisant des financements publics ;
- Expérimenter les Paiements pour Services Environnementaux avec les collectivités territoriales et les Agences de l'Eau ;
- ...

Objectif 3.3 S'appuyer sur les collectifs locaux d'agriculteurs et d'acteurs comme relais de la transition agro-écologique auprès des filières, des territoires et des citoyens

- En encourageant l'émergence massive de nouveaux collectifs locaux d'agriculteurs ou d'acteurs ;
- En confortant les collectifs d'agriculteurs ou d'acteurs existants.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Lancer annuellement l'appel à projets régional multi-financeurs « collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » pour la reconnaissance et le financement des GIEE, groupes 30 000 et groupes émergents, conjointement avec l'appel à projets « coopération » du FEADER pour la création de collectifs d'acteurs en faveur de l'innovation (Partenariat Européen pour l'Innovation) ;
- Accompagner avec un soutien en animation les groupes émergents dans la consolidation de leur groupe et suivre les collectifs existants (bilans annuels) ;
- ...

Objectif 3.4 Renouer le dialogue entre citoyens et monde agricole et améliorer l'image des métiers de l'agriculture

- En s'appuyant sur les dynamiques locales pour reconnecter habitants et agriculteurs ;
- En valorisant et vulgarisant l'engagement agro-écologique des agriculteurs et des filières auprès du grand public, avec un focus sur les métiers de l'élevage et leur attractivité, et en créant la culture de l'agri-smiling.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Lancer avec tous les partenaires volontaires une campagne de communication régionale coordonnée sur l'agro-écologie en Hauts-de-France ;
- Créer un identifiant régional pour tous les événements traitant de l'agro-écologie (Ex : « L'agro-écologie en Hauts-de-France ») ;
- Organiser régulièrement des rencontres territoriales de l'agro-écologie avec les collectivités territoriales ;
- Amplifier la communication sur le dispositif des Trophées de l'agro-écologie en Hauts-de-France ;
- Soutenir les acteurs de l'agriculture dans leurs démarches de communication positive à destination du grand public ;
- ...

Axe 4 : Observer et piloter l'agro-écologie en Hauts-de-France

Objectif 4.1 Observer et partager pour agir en faveur de l'agro-écologie

- En créant un Observatoire régional de l'agro-écologie pour mesurer les progrès dans l'engagement des agriculteurs et suivre les actions en faveur de l'agro-écologie ;
- En pilotant le Plan Agro-écologie pour identifier les besoins et les tendances et définir les priorités d'actions (Cf. partie « Gouvernance »).

En pratique, il s'agit notamment de :

- Centraliser, mettre régulièrement à jour et partager les indicateurs existants (ex : engagement dans des labels, MAEC, enquêtes pratiques culturelles, indicateurs Ecophyto) ;
- Réfléchir à de nouveaux indicateurs de suivi de l'engagement agro-écologique (conservation des sols, agroforesterie, réalisation de diagnostics agro-écologiques, ...) ;
- Produire régulièrement une infographie synthétisant les indicateurs de l'Observatoire de l'agro-écologie ;
- ...

Objectif 4.2 Faire infuser les principes de l'agro-écologie dans les différentes institutions en charge des politiques agricoles

- En coordonnant l'analyse agro-écologique des projets et leur financement, à travers un outil de lecture partagé ;
- En formant l'ingénierie en charge des politiques et du développement agricole aux principes de l'agro-écologie.

En pratique, il s'agit notamment de :

- Elaborer une grille de lecture « agro-écologique » de projets, partagée par l'ensemble des financeurs du Plan Agro-écologie ;
- Mettre en place des groupes projets « agro-écologie » pluridisciplinaires au sein des organisations actrices du Plan Agro-écologie ;
- Identifier un référent agro-écologie au sein des différentes structures partenaires ;
- Inciter l'ingénierie institutionnelle à se former aux principes de l'agro-écologie (ex : MOOC), aux certifications et labels environnementaux et au management de l'environnement ;
- ...

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET DYNAMIQUE

Le pilotage du Plan Agro-écologie est assuré par la Région Hauts-de-France dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) Hauts-de-France et la Chambre d'agriculture Hauts-de-France. Ils associent autant que de besoin les autres acteurs du monde agricole et agroalimentaire.

3 instances se complètent :

- Le comité de pilotage (COPIL) ;
- Le comité des financeurs (COFIN) ;
- Le comité technique (COTECH).

COPIL : Comité de pilotage

La gouvernance du Plan Agro-écologie s'organise autour d'un comité de pilotage (COPIL), instance stratégique pour la constitution et mise en œuvre du Plan régional. Le COPIL établit la stratégie globale et les grandes décisions d'orientation. Il est composé de la Région, de l'État et la Chambre d'agriculture et des financeurs potentiels. Une réunion de ce comité est prévue au moins une fois par an pour faire un bilan de la mise en œuvre, fixer de nouveaux objectifs et recommander la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Le COPIL sera élargi ponctuellement en fonction des sujets à l'ordre du jour et des besoins.

COFIN : Comité des financeurs

Le COFIN mobilise les fonds, alimente le COPIL sur les moyens nécessaires pour financer les actions et assure la cohérence entre financeurs. Chaque financeur instruit les demandes qui lui sont soumises au regard de son champ d'intervention, de ses dispositifs en vigueur et sous le contrôle de ses propres instances décisionnaires.

Le COFIN réunit :

- la Direction de l'Agriculture de la Région Hauts-de-France ;
- les services de l'État en Hauts-de-France dont la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) ;
- les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine Normandie ;
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Hauts-de-France (ADEME) ;
- l'Office Français de la Biodiversité ;
- les autres financeurs identifiés.

COTECH : Comité technique et groupes de travail opérationnels

Le comité technique, reflet opérationnel du COPIL, est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et de l'évaluation du Plan. Il favorise l'émergence de projets ou d'actions opérationnelles. Il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire dans des conditions souples afin de faciliter le travail en commun.

En outre, divers groupes de travail techniques sont constitués pour la mise en œuvre des actions au fil du temps. Les groupes de travail se constituent à la manière de task forces ponctuelles et ont une composition variable, mobilisant les compétences et expertises adaptées aux besoins.

La composition du COTECH est variable mais il réunit a minima :

- la Direction de l'Agriculture de la Région Hauts-de-France ;
- les services de l'État en Hauts-de-France dont la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) ;
- les autres financeurs ;
- la Chambre d'agriculture Hauts-de-France ;
- la Plateforme Agricultures du Futur ;
- Agro-Transfert Ressources et Territoires ;
- des représentants des filières ;
- des représentants des territoires.

Selon les axes et thématiques à l'ordre du jour, d'autres acteurs pourront être mobilisés (organismes de protection de l'environnement, monde associatif, agriculteurs, citoyens, ...).

En complément de ces 3 instances de pilotage et d'animation, un rendez-vous annuel, ouvert à tous, sous forme de forum d'échanges, pourra être institué pour faire le bilan du Plan et débattre des perspectives d'actions à mettre en œuvre pour poursuivre l'effort de transition.